



On observe, on écoute, on agit

**La 39e Conférence
Mondiale de l'AMGE**

CAMBODGE 2026

DOCUMENT 8

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS ET RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

JUILLET 2026

INTRODUCTION

Le présent document présente un résumé narratif des débats qui ont eu lieu lors de la 39e Conférence mondiale, ainsi que le compte rendu des décisions votées par les organisations membres. La Conférence s'est tenue du 16 au 19 juin 2026 ; les délégués y ont participé en présentiel au Cambodge et en ligne lorsque les organisations membres ne pouvaient pas être présentes physiquement.

QUORUM

Au cours de la séance d'ouverture de la Conférence mondiale, la Présidente du Conseil mondial a confirmé que le quorum était atteint, et cela a été le cas tout au long des différentes séances de vote. La liste des Organisations Membres ayant participé à la Conférence mondiale figure à l'annexe 1.

Le nombre d'Organisations membres présentes a été constaté au début de chaque session de vote pendant la Conférence. Un système de vote électronique, combiné à un dépouillement manuel des votes enregistrés par les scrutatrices et scrutateurs désignés, a été utilisé pour tous les votes comptabilisés pendant la Conférence. Les déléguées principales ont rejoint les sessions, les ont quittées et les ont rejointes de nouveau à différents moments ; par conséquent, toutes les déléguées principales n'ont pas participé à chacun des votes des différentes sessions de vote. Seules les déléguées principales présentes lors de l'appel nominal pouvaient voter pendant la session de vote concernée.

Au total, 103 organisations membres étaient présentes lors de la conférence (102 organisations membres à part entière et 1 organisation membre associée). Ce chiffre inclut deux organisations membres potentielles (les Îles Féroé et le Maroc) qui ont été admises en tant qu'organisations membres à part entière au cours de la conférence et ont acquis le droit de vote immédiatement après leur admission.

Dix autres organisations membres (9 organisations membres à part entière et 1 organisation membre associée) se sont inscrites à la conférence mais n'y ont pas assisté.

RÉSUMÉ DES VOTES SUR LES MOTIONS DE PROCÉDURE

Les motions de procédure suivantes ont été examinées lors de la séance d'ouverture de la Conférence mondiale. Ces quatre motions de procédure ont été proposées par le Conseil mondial et devaient recueillir la majorité simple des voix exprimées par les Organisations Membres Titulaire et les Organisations Membres associées ayant le droit de vote pour être adoptées.

PROPISITION DE MOTION	RÉSULTATS DU VOTE
Motion de Procédure A – Ratification des scrutatrices Que les personnes suivantes soient confirmées comme scrutatrices pour la 39e Conférence mondiale : • Afomachi Faith Obiora, du Nigeria • Nikki Naidoo, d'Afrique du Sud • Wong Wai Sze, de Hong Kong • Clémence Azais, de France <i>Voté le mardi 16 juin 2026 par consentement général.</i>	MOTION ADOPTÉE

PROPOSITION DE MOTION	RÉSULTATS DU VOTE	
Motion de Procédure B – Ratification des Règles de Procédure Que les Règles de Procédure, telles qu'elles figurent dans le Document 1b, soient approuvées pour être utilisées lors de la 39e Conférence mondiale et les futures conférences. <i>Voté le mardi 16 juin 2026 par vote électronique.</i>	Pour	24
	Contre	63
	Abstentions	1
	MOTION NON ADOPTÉE	
Motion de Procédure C – Ratification de la Présidente et des Vice-Présidentes de la conférence Que Phoebe Wang Wei Tong de Hong Kong soit confirmée comme présidente, et que Ghofrane Ben Hamed de Tunisie et Fiona Lejosne de France soient confirmées comme vice-présidentes, de la 39e Conférence mondiale. <i>Voté le mardi 16 juin 2026 par consentement général.</i>	MOTION ADOPTÉE	
Motion de Procédure D – Ratification du programme de la conférence Que l'ordre du jour, tel qu'il figure dans le Document 2, soit approuvé pour la 39e Conférence mondiale. <i>Voté le mardi 16 juin 2026 par consentement général.</i>	MOTION ADOPTÉE	

RÈGLES DE PROCÉDURE

Les règles de procédure proposées (document 1b) n'ayant pas été approuvées, les [règles de procédure](#) appliquées lors de la 39e Conférence mondiale étaient celles qui avaient été approuvées par les Organisations Membres lors de la 38e Conférence mondiale en juillet 2023.

RESUMEE DE DISCUSSIONS

Le programme et l'ordre du jour de la Conférence mondiale (document 2) sont disponibles [ici](#).

Lors de la session 6, les motions proposées et les propositions d'amendement ayant une incidence sur la Constitution et les Statuts de l'AMGE (« motions proposées et propositions d'amendement de nature constitutionnelle ») ont été examinées. Lors de la session 12, les motions proposées et les propositions d'amendement n'ayant pas d'incidence sur la Constitution et les Statuts de l'AMGE (« motions proposées et propositions d'amendement de nature non constitutionnelle ») ont été examinées. Les motifs de l'ensemble des motions proposées et des propositions d'amendement figurent dans le [Document 6c : Motions proposées et propositions d'amendement](#).

À la suite de la présentation de chaque motion proposée et de chaque proposition d'amendement, la Présidente de la Conférence a ouvert la discussion et les Organisations membres présentes ont examiné les motions proposées et les propositions d'amendement avant de procéder au vote.

Les Organisations membres suivantes sont intervenues au cours des discussions :

Motion de Procédure B	• Scouterna • Girl Scouts of the Philippines • Guías de México • Ring Deutscher Pfadfinder*innenverbände e.V. (rdp)
Proposition de Motion 1	• Związek Harcerstwa Polskiego (ZHP) • Hong Kong Girl Guides Association • Asociación Guías Argentinas
Proposition de Motion 2	• Girl Guides Australia • Association Nationale des Guides de Centrafrique
Proposition d'Amendement 2.1	• Pfadfinder und Pfadfinderinnen Liechtensteins (PPL) • Związek Harcerstwa Polskiego (ZHP) • Scouterna
Proposition de Motion 3	• Scouting Nederland (SN) • Speiderne i Norge • Hong Kong Girl Guides Association • GirlGuiding New Zealand • Association Nationale des Guides de Centrafrique
Proposition d'Amendement 3.1	• Uganda Girl Guides Association • Fédération Ivoirienne du Scoutisme Féminin • Girl Guides of Canada • Speiderne i Norge
Proposition de Motion 4	• La Fédération Libanaise des Eclaireuses et des Guides • Asociación Guías Argentinas • Girl Scouts of the Philippines • Persatuan Pandu Puteri- Malaysia
Proposition de Motion 5	• GirlGuiding New Zealand • Girl Guides Association of Cambodia • Girl Guides of Canada
Proposition de Motion 6	• Pigespejdernes Fællesråd Danmark (PFD)
Proposition de Motion 7	<i>Pas de discussion</i>
Proposition de Motion 8	• Soma Hellinikou Odigismou (SHO) • Association Nationale des Guides de Centrafrique
Proposition de Motion 9	<i>Pas de discussion</i>
Proposition de Motion 10	<i>Pas de discussion</i>

Proposition de Motion 11	• Federazione Italiana Dello Scutismo (FIS) • Ring Deutscher Pfadfinder*innenverbände e.V. (rdp)
Proposition de Motion 12	• Comité de Enlace del Guidismo en España (CEGE)
Proposition d'Amendement 12.1	• GirlGuiding New Zealand • Mouvement Scout de Suisse (MSdS)
Proposition d'Amendement 12.2	• Mouvement Scout de Suisse (MSdS)
Proposition de Motion 13 et Proposition d'Amendement 13.1	• Girl Guides of Canada • Pigespejdernes Fællesråd Danmark (PFD) • Fédération du Scoutisme Français (FSF)
Proposition de Motion 14	• Girlguiding UK • Les Scouts Musulmans d'Algerie
Proposition d'Amendement 14.1	• Ring Deutscher Pfadfinder*innenverbände e.V. (rdp) • Suomen Partiolaiset - Finlands Scouter ry
Proposition de Motion 15	• Asociación de Muchachas Guías de Panamá • Girl Guides Association of Cambodia • Bharat Scouts and Guides
Proposition d'Amendement 15.1:	• Girl Scouts of Taiwan • Scouterna
Proposition de Motion 16	• Girl Guides Association of Cambodia • Les Scouts Musulmans d'Algerie
Proposition de Motion 17	• Soma Hellinikou Odigismou (SHO) • Guidisme et Scoutisme en Belgique (GSB)
Proposition de Motion 18	• Sri Lanka Girl Guides Association • Scouterna
Proposition de Motion 19	<i>Pas de discussion</i>
Proposition de Motion 20	<i>Pas de discussion</i>
Proposition de Motion 21	<i>Pas de discussion</i>
Proposition de Motion 22	<i>Pas de discussion</i>
Proposition de Motion 23	• Soma Hellinikou Odigismou (SHO) • Comité de Enlace del Guidismo en España (CEGE) • Sri Lanka Girl Guides Association • Suomen Partiolaiset - Finlands Scouter ry
Proposition de Motion 24	• Skotisma Zazavavy eto Madagasikara • Mouvement Scout de Suisse (MSdS) • Girl Scouts of the Philippines

Proposition de Motion 25	• Fédération Ivoirienne du Scoutisme Féminin • Girl Scouts of the Philippines
Proposition de Motion 26	• Pigespejdernes Fællesråd Danmark (PFD) • Fédération du Scoutisme Français (FSF)
Proposition de Motion 27	• Bharat Scouts and Guides • Soma Hellinikou Odigismou (SHO) • Pakistan Girl Guides Association • Les Scouts Tunisiens
Proposition de Motion 28	• Scouting Nederland (SN) • Hong Kong Girl Guides Association • Girlguiding UK • Scouterna • Les Scouts Tunisiens
Proposition de Motion 29	• Bharat Scouts and Guides • Girl Guides Association of Cambodia

Au total, 36 Organisations membres sont intervenues au cours de la discussion. Parmi les personnes ayant pris la parole, 43 % étaient de jeunes femmes âgées de moins de trente ans au moment de la Conférence. Au total, 20 % de l'ensemble des déléguées principales ayant participé à la Conférence avaient moins de trente ans au moment de la Conférence.

Au cours de la discussion, les points suivants ont été soulevés par les Organisations membres et consignés :

Motion de procédure B

- Le Conseil mondial a soutenu la motion, expliquant que les changements visaient à renforcer les compétences et la capacité de gouvernance du Conseil. Il a indiqué que les domaines de compétences avaient été communiqués à l'avance et que, pour le triennat en cours, les priorités incluaient notamment une expertise dans des domaines tels que les finances.
- Scouterna a estimé que les implications des changements n'avaient pas été pleinement comprises. Scouterna a souligné que son opposition ne visait pas les candidates elles-mêmes, mais les principes démocratiques sous-jacents au processus.
- Les Girl Scouts of the Philippines ont demandé si l'approche fondée sur les compétences était conforme à la Constitution, exprimant la crainte que les Organisations membres soient en pratique limitées à confirmer les candidates « les plus qualifiées » plutôt qu'à faire un véritable choix électoral.
- Guías de México s'est opposée aux changements, estimant que le leadership devait être développé au sein du Mouvement et que toutes les candidates devaient avoir des chances égales, indépendamment de catégories de compétences prédéfinies.
- Ring Deutscher Pfadfinder*innenverbände e.V. (rdp) a indiqué que des préoccupations concernant l'utilisation des domaines de compétences avaient déjà été soulevées lors des consultations précédentes et a estimé que le rejet de la motion protégerait mieux les processus démocratiques.
- En réponse, le Conseil mondial a expliqué que le Règlement intérieur est réexaminé à chaque triennat et a souligné que, si la motion était rejetée, l'organisation reviendrait simplement aux règles de 2023.

Motion 1

- Związek Harcerstwa Polskiego (ZHP) a exprimé la crainte que des mandats plus courts réduisent la continuité et laissent moins de temps aux membres du Conseil pour s'adapter à leurs fonctions.
- The Hong Kong Girl Guides Association a soutenu des mandats plus courts afin d'accroître la responsabilité et de créer davantage d'opportunités pour les jeunes femmes.
- Asociación Guías Argentinas a soutenu la recommandation du Conseil mondial sur la base de son expérience.
- Le Conseil mondial a fait valoir que des mandats de trois ans reflètent mieux les préférences des jeunes femmes et que les risques pour la continuité sont faibles grâce au soutien du personnel et à la possibilité de réélection.

Motion 2

- Girl Guides Australia a soutenu la proposition, estimant qu'elle renforcerait la représentation régionale.
- L'Association Nationale des Guides de Centrafrique s'y est opposée, estimant que la réduction du nombre de représentantes augmenterait la charge de travail du Conseil.
- Le Conseil mondial a indiqué que l'objectif était de créer une structure plus stratégique et plus efficace sans nuire à la capacité de leadership.

Amendement 2.1

- Le Conseil mondial s'est opposé à l'amendement, estimant qu'il créerait deux catégories de membres du Conseil, affaiblirait le leadership collectif et réduirait la représentation régionale.
- Pfadfinder und Pfadfinderinnen Liechtensteins (PPL) a souligné l'importance du maintien des présidentes régionales au sein du Conseil mondial pour assurer la communication entre les régions et le niveau mondial.
- Związek Harcerstwa Polskiego (ZHP) a demandé si la structure proposée garantirait encore une représentation mondiale adéquate.
- Scouterne a estimé que les voix régionales resteraient influentes même sans présidentes régionales disposant du droit de vote et a proposé des mécanismes alternatifs ainsi que des liens plus étroits entre le Conseil mondial et les comités régionaux.

Motion 3

- Scouting Nederland (SN) a fortement soutenu la motion et s'est opposée à l'amendement 3.1, estimant que la cooptation permet de combler les lacunes en matière de compétences.
- Speiderne i Norge a demandé si les administratrices cooptées devraient disposer du droit de vote.
- GirlGuiding New Zealand a expliqué que, dans son propre système, les membres cooptés disposant du droit de vote renforcent la gouvernance.
- L'Association Nationale des Guides de Centrafrique a exprimé des préoccupations concernant la consultation et le calendrier.
- Le Conseil mondial a estimé que les administratrices cooptées doivent disposer du droit de vote afin de contribuer pleinement et d'être pleinement responsables de leurs décisions.

Amendement 3.1

- Uganda Girl Guides Association et Côte d'Ivoire ont soutenu la limitation des droits de vote.
- Girl Guides of Canada et Speiderne i Norge ont évoqué des préoccupations relatives à la responsabilité.
- Le Conseil mondial s'est opposé à l'amendement, estimant que tous les membres du Conseil doivent travailler comme des pairs égaux et que les membres cooptés doivent donc conserver le droit de vote. Il a rappelé qu'un seul poste coopté est prévu et que toute cooptation doit être approuvée par le Conseil, de sorte que la création d'une catégorie sans droit de vote créerait inutilement un Conseil à deux niveaux.

Motion 4

- La Fédération Libanaise des Éclaireuses et des Guides a demandé si les conférences régionales organisées pendant la Conférence mondiale conserveraient leurs pouvoirs actuels.
- Asociación Guías Argentinas a soutenu un alignement plus étroit entre la gouvernance régionale et la gouvernance mondiale.
- Les Girl Scouts of the Philippines se sont opposées à la proposition en raison de préoccupations logistiques, financières et liées à la participation.
- Persatuan Pandu Puteri Malaysia / Girl Guides Association Malaysia a relevé à la fois des avantages et des inconvénients.
- Le Conseil mondial a confirmé que les conférences régionales conserveraient leurs pouvoirs formels.

Motion 5

- GirlGuiding New Zealand et Girl Guides Association of Cambodia ont soutenu la motion en mettant l'accent sur l'accessibilité et l'inclusion.
- Girl Guides of Canada a souligné que les obstacles financiers pourraient empêcher certaines Organisations membres de faire entendre leur voix.
- Le Conseil mondial a reconnu à la fois la valeur des réunions en présentiel et l'importance croissante de la participation à distance.

Motion 6

- Sujet : Représentation des territoires.
- Pigespejdernes Fællesråd Danmark (PFD) a soutenu la motion et a souligné l'importance de donner au Føroya Skótaráð sa propre voix.

Motion 7

- Le Conseil mondial a précisé que la proposition ne modifierait ni les critères d'accession au statut de membre à part entière ni l'exigence des 75 %. La motion vise simplement à refléter les pratiques actuelles afin de permettre aux Organisations membres de mieux s'engager au sein de l'AMGE.

Motion 8

- Soma Hellinikou Odigismou (SHO) et l'Association Nationale des Guides de Centrafrique ont estimé que les vice-présidentes devraient conserver leurs droits de vote et de représentation.
- Le Conseil mondial a expliqué que le droit des organisations caritatives empêche les administratrices de déléguer leurs responsabilités.

Motion 9

- Le Conseil mondial a décrit la proposition comme une mise à jour technique mineure et a indiqué qu'elle ne modifierait pas de manière substantielle la gouvernance.

Motion 10

- Aucune discussion n'a été consignée.

Motion 11

- La Federazione Italiana Dello Scautismo (FIS) a soutenu que les régions existent déjà dans la pratique et qu'elles devraient être reconnues dans la Constitution.
- Ring Deutscher Pfadfinder*innenverbände e.V. (rdp) a souligné l'importance de l'appropriation démocratique des structures régionales.
- Le Conseil mondial a averti que l'inscription d'un trop grand nombre de détails dans la Constitution réduit la flexibilité au fil du temps.

Motion 12

- Le Comité de Enlace del Guidismo en España (CEGE) a soutenu le renforcement de l'engagement régional.
- Le Conseil mondial a réaffirmé son engagement en faveur des conférences régionales et a soutenu l'amélioration de leur rôle.

Amendement 12.1

- GirlGuiding New Zealand a soutenu la proposition, estimant qu'elle permettrait à chaque région de décider de la fréquence de ses réunions et d'adapter ses modalités de gouvernance à ses propres besoins et circonstances.
- Le Mouvement Scout de Suisse (MSdS) a présenté l'amendement comme un choix concernant l'autonomie régionale, estimant que les Organisations membres soutenant la Motion 4 devraient également soutenir l'Amendement 12.1, les deux propositions étant étroitement liées.
- Le Conseil mondial a soutenu l'amendement, estimant qu'il permettait de résoudre les incohérences entre la Motion 12 et la Motion 4.

Amendement 12.2

- Le Conseil mondial s'est opposé à l'amendement, estimant que les conférences régionales devraient principalement offrir des espaces de consultation, de dialogue et de contribution des Organisations membres à la stratégie sexennale de l'AMGE. Le Conseil a souligné que la Conférence mondiale est l'organe décisionnel suprême de l'AMGE et que les décisions qui y sont prises s'appliquent à l'ensemble des Organisations membres.
- Le Mouvement Scout de Suisse (MSdS) a expliqué que l'amendement reflète des pratiques déjà suivies dans plusieurs régions et que les motions formelles et les votes sont importants, car ils offrent à chaque Organisation membre un moyen clair et garanti de faire entendre sa voix.

Motion 13

- Girl Guides of Canada a soutenu le renforcement des processus de gouvernance.
- Pigespejdernes Fællesråd Danmark (PFD) a mis en garde contre une réglementation excessive.
- La Fédération du Scoutisme Français (FSF) a insisté sur la transparence et la responsabilité financière.
- Le Conseil mondial a indiqué que la motion officialisait une pratique déjà existante.

Amendement 13.1

- Examiné conjointement avec la Motion 13.

Motion 14

- Le Conseil mondial a souligné que la protection est déjà une priorité, mais s'est interrogé sur la possibilité qu'un cadre unique puisse fonctionner pour l'ensemble des Organisations membres.
- Girlguiding UK a soutenu, sur le principe, un renforcement de la protection, tout en estimant que les normes devraient rester souples et pragmatiques.
- Les Scouts Musulmans d'Algérie ont soutenu que la motion établirait des normes minimales et contribuerait à créer des environnements plus sûrs pour les filles et les jeunes femmes.

Amendement 14.1

- Le Conseil mondial a soutenu l'amendement, estimant qu'il introduisait davantage de souplesse tout en maintenant des normes élevées de protection.
- Ring Deutscher Pfadfinder*innenverbände e.V. (rdp) a souligné l'importance des espaces sûrs et a encouragé une collaboration avec l'OMMS afin d'aligner les pratiques de protection.
- Suomen Partiolaiset - Finlands Scouter ry a précisé que l'amendement visait à permettre à l'AMGE d'examiner les meilleures approches possibles tout en tenant compte des différents contextes nationaux.

Motion 15

- Le Conseil mondial a soutenu la motion et a mis en avant les travaux déjà engagés pour améliorer l'accessibilité et la participation multilingue.
- L'Asociación de Muchachas Guías de Panamá a soutenu que les barrières linguistiques limitent la participation aux discussions mondiales et qu'une plus grande accessibilité renforcerait l'engagement.
- La Girl Guides Association of Cambodia a souligné que de nombreuses filles et jeunes femmes sont exclues des débats parce qu'elles ne peuvent pas participer en anglais.
- Bharat Scouts and Guides a remercié les Organisations membres soutenant la proposition et a encouragé son adoption.

Amendement 15.1

- Le Conseil mondial a soutenu l'amendement, estimant qu'il introduisait de la souplesse pendant l'élaboration de politiques plus larges sur l'intelligence artificielle.
- Les Girl Scouts of Taiwan ont soutenu que l'intelligence artificielle pourrait être utilisée de manière responsable pour soutenir la traduction et améliorer l'accessibilité.
- Scouteria a précisé que l'amendement visait à éviter de rendre l'intelligence artificielle obligatoire tout en permettant à l'AMGE d'explorer ses avantages potentiels.

Motion 16

- La Girl Guides Association of Cambodia a soutenu une plus grande inclusion et une meilleure expression culturelle.
- Les Scouts Musulmans d'Algérie ont souligné que la motion clarifie les politiques actuelles et ne les politise pas.
- Le Conseil mondial a indiqué que les politiques de communication font déjà l'objet d'un examen et que, si la motion est adoptée, elle pourra être prise en compte dans le cadre de cet examen.

Motion 17

- Le Conseil mondial a mis en avant la diversité des Organisations membres et les nombreuses façons dont elles mettent en œuvre la mission de l'AMGE.
- Soma Hellinikou Odigismou (SHO) a soutenu que des cadres plus clairs renforceraient la mission du Mouvement et aideraient à répondre aux questions relatives à la participation et à l'identité.
- Guidisme et Scoutisme en Belgique (GSB) a souligné que la motion visait à encourager la réflexion et la recherche plutôt qu'à modifier l'identité de l'AMGE.

Motion 18

- La Sri Lanka Girl Guides Association a mis en évidence les obstacles financiers qui empêchent de nombreuses Organisations membres de participer pleinement aux événements internationaux.
- Scouteria a soutenu que l'AMGE devrait explorer des options plus abordables afin de rendre la participation plus accessible.
- Le Conseil mondial a reconnu les préoccupations liées à l'accessibilité.

Motion 19

- Aucune discussion n'a été consignée.

Motion 20

- Aucune discussion n'a été consignée.

Motion 21

- Aucune discussion n'a été consignée.

Motion 22

- Aucune discussion n'a été consignée.

Motion 23

- Soma Hellinikou Odigismou (SHO) et le Comité de Enlace del Guidismo en España (CEGE) ont présenté une déclaration sur les conflits et la sécurité.
- La Sri Lanka Girl Guides Association a insisté sur la responsabilité collective.
- Suomen Partiolaiset - Finlands Scouter ry a précisé que la motion ne crée aucune obligation supplémentaire.
- Le Conseil mondial a soutenu la proposition.

Motion 24

- Le Conseil mondial a expliqué que les mandats et les termes de référence des comités sont réexaminés à chaque triennat et que la motion serait examinée dans le cadre de ce processus.
- Skotisma Zazavavy eto Madagasikara a soutenu que la motion renforcerait la gouvernance démocratique et améliorerait la clarté des rôles des comités.
- Le Mouvement Scout de Suisse (MSdS) a souligné l'importance de la transparence et de critères clairs fondés sur la Constitution.
- Les Girl Scouts of the Philippines ont soutenu des mécanismes d'examen plus solides tout en préservant le choix démocratique.

Motion 25

- Le Conseil mondial a reconnu l'importance de trouver un équilibre entre transparence et confidentialité et s'est engagé à examiner les processus du Comité des nominations.
- La Fédération Ivoirienne du Scoutisme Féminin a souligné la nécessité d'une plus grande transparence, d'une plus grande équité et d'un meilleur retour d'information aux Organisations membres.
- Les Girl Scouts of the Philippines ont soutenu que la motion visait à renforcer la confiance et la participation plutôt qu'à affaiblir le rôle du Comité des nominations.

Motion 26

- Le Conseil mondial a soutenu la motion et s'est engagé à publier un cadre de référence et à consulter les Organisations membres.
- Pigespejdernes Fællesråd Danmark (PFD) a mis en question la nécessité de changements, estimant que sa propre expérience des procédures d'adhésion avait été transparente et positive.
- La Fédération du Scoutisme Français (FSF) a soutenu que des procédures plus claires favoriseraient l'équité et permettraient à toutes les Organisations membres de mieux comprendre le processus d'adhésion.

Motion 27

- Le Conseil mondial a indiqué que des mécanismes de soutien existent déjà, tout en se félicitant des efforts visant à renforcer le partage des connaissances entre les Organisations membres.
- Bharat Scouts and Guides a présenté la motion comme une expression de solidarité et d'engagement bénévole.

- Soma Hellinikou Odigismou (SHO) a proposé de partager son expérience en matière de réponse aux catastrophes naturelles.
- Pakistan Girl Guides Association a mis en avant les ressources de gestion des catastrophes développées en partenariat avec l'UNICEF.
- Les Scouts Tunisiens ont précisé que l'objectif était de documenter et de partager les bonnes pratiques plutôt que de remplacer les systèmes existants.

Motion 28

- Le Conseil mondial a soutenu, en principe, la préservation du patrimoine de l'AMGE, tout en exprimant des préoccupations concernant les ressources financières et humaines nécessaires.
- The Hong Kong Girl Guides Association a présenté des initiatives locales visant à préserver l'histoire au moyen de documentaires et d'archives numériques.
- Girlguiding UK et Scouteria ont averti que, d'après leur expérience, les projets liés au patrimoine peuvent nécessiter des ressources importantes.
- Les Scouts Tunisiens ont soutenu que la préservation du patrimoine de l'AMGE serait bénéfique pour l'ensemble des Organisations membres.

Motion 29

- Le Conseil mondial a accueilli favorablement l'intention de la motion et a indiqué que le comité compétent prévoit un examen de la question. Si la motion était adoptée, il serait possible de l'intégrer aux travaux déjà en cours.
- Bharat Scouts and Guides a soutenu une plus grande reconnaissance des bénévoles et de leur contribution au Mouvement.
- La Girl Guides Association of Cambodia a soutenu que les systèmes de reconnaissance devraient refléter la diversité des Organisations membres et des bénévoles.

RÉSUMÉ DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE MOTION ET LES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
Proposition de Motion 1 - Modification de la durée du mandat des Administratrices élues La 39e Conférence mondiale décide de modifier l'article 14.7 des Statuts comme suit (les modifications proposées sont en bleu dans le texte suivant) : <i>Chaque Administratrice élue sera désignée pour un mandat de six trois années, à l'expiration duquel elle devra se retirer et pourra se représenter pour un seul mandat supplémentaire de trois ans, lors d'une future Conférence mondiale.</i> et approuve que cet amendement prend effet immédiatement, ce qui signifie que les membres du Conseil mondial élues lors de la 39e Conférence mondiale siégeront pour un mandat de trois ans (2026-2029) et pourront se présenter à la réélection pour un deuxième mandat de trois ans lors de toute future Conférence mondiale. <i>Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.</i>	Conseil Mondial	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	80
				Contre	16
				Abstentions	1
				MOTION ADOPTÉE	

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
Proposition d'Amendement 2.1 La Conférence mondiale approuve que la Proposition de Motion 2 soit modifiée comme suit (les modifications proposées à la Proposition de Motion 2 apparaissent en rouge et barrées dans le texte ci-dessous) : La 39e Conférence mondiale : - approuve une modification du nombre d'Administratrices élues au sein du Conseil mondial, qui passe de 12 17 à 8 12, et - approuve les modifications nécessaires aux Statuts et aux Règlements additionnels de l'AMGE décrites dans le présent document ainsi que la renumérotation des clauses consécutives, et figurant sous forme de suivi des modifications dans la copie des statuts disponible ici. <i>Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.</i>	Scouterna (The Guides and Scouts of Sweden)	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	23
				Contre	66
				Abstentions	6
				AMENDEMENT NON ADOPTÉ	
Proposition de Motion 2 - Modification de la taille du Conseil mondial La 39e Conférence mondiale : - approuve une modification du nombre d'Administratrices élues au sein du Conseil mondial, qui passe de 12 à 8, et - approuve les modifications nécessaires aux Statuts et aux Règlements additionnels de l'AMGE décrites dans le présent document et figurant sous forme de suivi des modifications dans la copie des statuts disponible ici. <i>Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.</i>	Conseil Mondial	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	53
				Contre	38
				Abstentions	2
				MOTION NON ADOPTÉE	
Proposition d'Amendement 3.1 La Conférence mondiale approuve que la Proposition de Motion 3 soit modifiée comme suit (les modifications proposées à la Proposition de Motion 3 apparaissent en rouge et barrées dans le texte ci-dessous) : La 39e Conférence mondiale : approuve l'ajout d'une disposition statutaire permettant au Conseil mondial de coopter une membre supplémentaire, ayant le sans droit de vote, en cas de besoin constaté en matière de compétences, d'expertise et/ou de point de vue; et	The Guides and Scouts of Norway	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	55
				Contre	40
				Abstentions	0
				AMENDEMENT NON ADOPTÉ	

PROPOSITIONS DE MOTION		PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et aux Règlements additionnels de l'AMGE décrites dans le présent document et figurant sous forme de suivi des modifications dans la copie de la constitution disponible ici . <i>Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.</i>						
Proposition de Motion 3 - Disposition pour coopter une Membre du Conseil mondial supplémentaire La 39e Conférence mondiale : a. approuve l'ajout d'une disposition statutaire permettant au Conseil mondial de coopter une membre supplémentaire, ayant le droit de vote, en cas de besoin constaté en matière de compétences, d'expertise et/ou de point de vue; et b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et aux Règlements additionnels de l'AMGE décrites dans le présent document et figurant sous forme de suivi des modifications dans la copie de la constitution disponible ici . <i>Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.</i>		Conseil Mondial	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	26
					Contre	64
					Abstentions	2
					MOTION NON ADOPTÉE	
Proposition de Motion 4a - Harmonisation des cycles électoraux des Comités régionaux et du Conseil mondial La 39e Conférence mondiale : a. approuve la modification des Statuts et Règlements additionnels afin d'harmoniser le calendrier des cycles d'élection et de planification du Conseil mondial et des Comités régionaux ; et b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et aux Règlements additionnels de l'AMGE décrites dans le présent document et figurant sous forme de modifications suivies dans la copie de la constitution disponible ici .		Conseil Mondial	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	44
					Contre	52
					Abstentions	0
					MOTION NON ADOPTÉE	
Clause des Statuts et Règlements additionnels	Suggestion					
20.1	Une ou plusieurs Conférences régionales devr ar ont se tenir tous les trois ans ; tous les membres de la Région ont le droit d'y participer.					
20.2	Les fonctions des Conférences régionales au cours d'un triennat sont les suivantes:					
<i>Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.</i>						

PROPOSITIONS DE MOTION		PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
Proposition de Motion 4b - Harmonisation des cycles électoraux des Comités régionaux et du Conseil mondial La 39e Conférence mondiale : a. approuve la modification des Statuts et Règlements additionnels afin d'harmoniser le calendrier des cycles d'élection et de planification du Conseil mondial et des Comités régionaux ; et b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et aux Règlements additionnels de l'AMGE décrites dans le présent document et figurant sous forme de modifications suivies dans la copie de la constitution disponible ici.		Conseil Mondial	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	23
					Contre	68
					Abstentions	2
					MOTION NON ADOPTÉE	
Clause des Statuts et Règlements additionnels	Suggestion					
14.2	14.2.1 Les Présidentes régionales, à savoir les présidentes des cinq Comités régionaux, élues par leur Comité régional respectif conformément au document de politique régionale, siégeront au Conseil mondial.					
	14.2.2 Les élections des Présidentes régionales régionales auront lieu par scrutin (qui pourra être conduit en utilisant un système de vote électronique) lors de la réunion triennale de la d'une Conférence régionale [tenue dans le cadre de la Conférence mondiale] , parmi les membres élus au Comité régional.					
21.1	Un Comité régional de six membres comprenant, dans la mesure du possible, deux jeunes femmes âgées de moins de 30 ans à la date de l'élection, est élu par les membres titulaires présentes à la'une Conférence régionale [tenue dans le cadre de la Conférence mondiale] . Les fonctions de chaque Comité régional sont stipulées dans les termes du mandat des Comités régionaux.					
21.5	Si par suite de la démission, de la révocation ou du décès d'un de ses membres votants, un poste devient vacant au sein d'un Comité régional, il est rempli par les candidates élues par le Comité régional à partir de la liste des candidatures soumises par les Organisations membres à la					

PROPOSITIONS DE MOTION		PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
	dernière Conférence régionale où des élections ont qui a eu lieu. Ces personnes continuent à siéger au Comité régional en qualité de membres votants jusqu'à la prochaine Conférence régionale où des élections auront lieu.					
21.6	Si aucune des candidates figurant sur la liste des candidatures soumises à la dernière Conférence régionale qui a eu lieu n'est disponible, le Comité régional peut coopter un membre qui siègera au Comité régional sans droit de vote, conformément au mandat du Comité, jusqu'à la prochaine Conférence régionale où des élections auront lieu. Si la période de mandat restant est inférieure à un an, ce membre sera rééligible pour un mandat complet aux Conférences régionales suivantes.					
Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.						
Proposition de Motion 5 - Plus de flexibilité pour la participation à distance aux assemblées générales La 39e Conférence mondiale accepte de modifier le paragraphe 12.8.3 comme suit (les modifications proposées sont en bleu dans le texte suivant) : « Le Conseil mondial peut prendre toutes les dispositions qu'il juge appropriées pour permettre à ceux qui assistent à une assemblée générale d'exercer leur droit de s'exprimer ou de voter. Il peut s'agir de dispositions permettant aux organisations membres d'assister à une assemblée générale par téléconférence ou par d'autres moyens électroniques ou virtuels, à condition que tous les acteurs à distance puissent s'identifier en toute sécurité, suivre les procédures et voter en ligne. ou d'une manière autre qui soit acceptable pour l'AMGE. Le Conseil mondial peut n'envisager de prendre des dispositions pour la participation à distance que dans des circonstances exceptionnelles lorsqu'il considère cela approprié, tout en tenant compte des avantages plus larges de la participation en personne pour les Organisations membres et le Mouvement dans son ensemble. » Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.		Conseil Mondial	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	68
					Contre	10
					Abstentions	3
					MOTION ADOPTÉE	

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
Proposition de Motion 6 - Références à un pays ou un territoire La 39e Conférence mondiale : a. approuve le remplacement des références dans les Statuts et Règlements additionnels à « pays » par « pays ou territoire » afin de se conformer aux pratiques existantes ; et b. approuver les modifications nécessaires aux Statuts et aux Règlements additionnels de l'AMGE décrites dans le présent document et figurant sous forme de suivi des modifications dans la copie des statuts disponible ici. Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.	Conseil Mondial	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	82
				Contre	7
				Abstentions	3
				MOTION ADOPTÉE	
Proposition de Motion 7 - Réalignement du processus d'admission comme Membre titulaire La 39e Conférence mondiale accepte de modifier les Statuts et Règlements additionnels comme suit (les modifications proposées sont en bleu dans le texte suivant) : 10.1.4.2 Si les demandes d'affiliation sont approuvées par le Conseil mondial, celui-ci peut accorder le statut de Membre titulaire ou de Membre associé à une Organisation nationale, sous réserve de ratification par l'assemblée des membres titulaires lors de la prochaine Conférence mondiale. les candidatures seront examinées par la Conférence mondiale. Avant la ratification de cette reconnaissance, l'Organisation nationale aura toutes les responsabilités et tous les privilèges d'un membre associé, hormis l'exercice des droits de vote à une Conférence mondiale ou à une Conférence régionale. L'affiliation ne sera deviendra effective qu'après la ratification de l'admission par les Membres titulaires réunis à la Conférence mondiale suivante, décidée à une majorité de 75 % des suffrages exprimés par les Membres titulaires présents et votants. 10.1.4.4 Lorsque les conditions pour une affiliation à titre de membre titulaire sont remplies, une Organisation Membre nouvelle [ou Associée] peut être ratifiée comme devenir un membre titulaire avec l'accord de l'assemblée des par les Membres Titulaires lors de la prochaine Conférence Mondiale, ceci décidé à une majorité de 75% des votes des Membres Titulaires présents et votants.	Conseil Mondial	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	76
				Contre	2
				Abstentions	2

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
Règlement intérieur 2.3 Membres titulaires Lorsqu'une Organisation Nationale de Guides souhaite devenir un Membre Titulaire, le Conseil Mondial doit s'assurer qu'elle est prête à remplir les conditions d'affiliation, telles qu'énoncées dans les clauses 10.1.2 et 10.9 et elle sera normalement soumise à une procédure d'admission en deux étapes établie dans la clause 10.1.4. Si le Conseil mondial est satisfait que l'Organisation Membre potentielle remplit les Conditions d'affiliation d'un Membre Titulaire,la demande sera soumise à l'Assemblée des Membres Titulaires à la Conférence Mondiale, et, si elle est approuvée, l'Organisation Membre sera reconnue comme étant membre titulaire avec effet immédiat. Le Conseil mondial pourra accorder le statut de Membre titulaire à une Organisation nationale, sous réserve de ratification par l'assemblée des Membres titulaires lors de la prochaine Conférence mondiale. Avant la ratification de cette reconnaissance, l'Organisation nationale aura toutes les responsabilités et tous les privilèges d'un membre associé, hormis l'exercice des droits de vote à une Conférence mondiale ou à une Conférence régionale. La décision concernant la reconnaissance sera soumise pour ratification par le Conseil mondial devant l'assemblée des membres titulaires lors de la Conférence mondiale suivante. Suite à la ratification, le certificat d'affiliation approprié sera émis conformément aux politiques d'affiliation de l'AMGE. <i>Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.</i>					
Proposition de Motion 8 - Précisions concernant les suppléantes des Présidentes régionales aux réunions du Conseil mondial Que l'article 21.4 des Statuts de l'AMGE soit modifié comme suit (les modifications proposées sont en bleu dans le texte suivant) : <i>Un Comité Régional devra élire parmi ses membres une Présidente Régionale. Chaque Comité Régional devra aussi élire parmi ses membres une Vice-Présidente Régionale. Si une Présidente Régionale ne peut participer à une réunion du Conseil Mondial, la Vice-Présidente Régionale ou une autre membre du Comité régional pourra y participer sans le droit de vote. y participera à la place du Présidente Régionale, avec le droit de voter. Dans le cas où la-</i>	Conseil Mondial	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	68
				Contre	14
				Abstentions	0
				MOTION ADOPTÉE	

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
<i>Présidente Régionale et la Vice-Présidente Régionale ne peuvent participer à une réunion du Conseil Mondial, le Conseil Mondial pourra demander à un autre membre du Comité Régional de participer à la réunion. Ce membre aura le droit de vote.</i> <i>Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.</i>					
Proposition de Motion 9 - Clarification de libellé et correction des incohérences dans les Statuts et Règlements additionnels La 39e Conférence mondiale : a. reconnaît la nécessité d'apporter un certain nombre de modifications éditoriales aux Statuts et aux Règlements additionnels afin d'en améliorer la clarté, de corriger les incohérences et de réduire le risque d'interprétations divergentes; et b. approuve les modifications nécessaires aux Statuts et aux Règlements additionnels de l'AMGE décrites dans le présent document et figurant sous forme de modifications suivies dans la copie des statuts disponible ici. <i>Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.</i>	Conseil Mondial	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	74
				Contre	7
				Abstentions	1
				MOTION ADOPTÉE	
Proposition de Motion 10 - Mise en œuvre des Motions adoptées lors de la 39e Conférence mondiale relatives aux Statuts et Règlements additionnels La 39e Conférence mondiale autorise le Conseil mondial à apporter aux Statuts et aux Règlements additionnels les modifications mineures qui seront nécessaires suite aux décisions prises par les Organisations membres lors de la 39e Conférence mondiale afin de mettre en œuvre les Motions telles qu'adoptées. <i>Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.</i>	Conseil Mondial	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	73
				Contre	3
				Abstentions	1
				MOTION ADOPTÉE	
Proposition d'Amendement 11.1 – RETIRÉ La Conférence mondiale approuve que la Proposition de Motion 11 soit modifiée comme suit (les modifications proposées à la Proposition de Motion 11 apparaissent en rouge et barrées dans le texte ci-dessous) : La 39e Conférence mondiale décide de modifier l'article 19.1 des Statuts comme suit (les modifications proposées sont en bleu dans le texte suivant) :	Asociación de Guías y Scouts de Chile, Asociación de Guías de México, Asociación de Guías Scout de Colombia, Asociación de Guías Scout de	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	La proposition d'amendement a été retirée par ses proposantes et n'a pas fait l'objet d'un vote.	

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
<i>Le Conseil mondial détermine des zones géographiques appelées Régions conformément aux dispositions de ces Statuts et Règlement additionnel. L'AMGE comprend cinq régions : Région Afrique ; Région Arabe ; Région Asie-Pacifique ; Région Europe ; et Région Hémisphère Occidentale. a le pouvoir de créer les Régions géographiques de l'AMGE, ainsi que d'en ajuster la configuration et le périmètre, lorsque cela est nécessaire en raison de la croissance du Mouvement, du développement institutionnel, ou de considérations géopolitiques, culturelles ou linguistiques dûment justifiées. La détermination des noms des Régions, ainsi que toute modification de ceux-ci, sont décidées par le Conseil mondial conformément à ces critères, aux besoins exprimés par la Région et à l'intérêt supérieur du Mouvement. Chaque Région devra devra comprendre toutes les Organisations nationales de la zone géographique déterminée.</i>	Venezuela, Asociación de Guías y Scouts de Costa Rica.				
Proposition de Motion 11 - Définition des Régions La 39e Conférence mondiale décide de modifier l'article 19.1 des Statuts comme suit (les modifications proposées sont en bleu dans le texte suivant) : Le Conseil mondial détermine des zones géographiques appelées Régions conformément aux dispositions de ces Statuts et Règlement additionnel. L'AMGE comprend cinq régions : Région Afrique ; Région Arabe ; Région Asie-Pacifique ; Région Europe ; et Région Hémisphère Occidentale. Chaque Région devra comprendra toutes les Organisations nationales de la zone géographique déterminée. Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.	Association des Guides du Bénin, Egypt Girl Guides Association, Ring Deutscher Pfadfinder*innenverbände e.V. (rdp), Kuwait Girl Guides Association, Fédération Libanaise des Eclaireuses et des Guides, Association des Scouts et Guides du Sénégal, Girl Scouts of Taiwan	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	66
				Contre	13
				Abstentions	1
				MOTION ADOPTÉE	
Proposition d'Amendement 12.1 La Conférence mondiale approuve que la Proposition de Motion 12 soit modifiée comme suit (les modifications proposées à la Proposition de Motion 12 apparaissent en rouge et barrées dans le texte ci-dessous) :	Mouvement Scout de Suisse, Federazione Italiana dello Scoutismo	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	33
				Contre	60
				Abstentions	3
				AMENDEMENT NON ADOPTÉ	

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE
La 39e Conférence mondiale décide de modifier l'article 20 des Statuts comme suit (les modifications proposées sont en bleu dans le texte suivant) : <i>20 Conférences régionales</i> 20.1 Une ou plusieurs Conférences régionale devront se tenir une fois tous les trois ans pour chaque Région. Elle Au moins une Conférence régionale ne se tiendra pas au cours de la même année civile que la Conférence mondiale, appelée « Conférence régionale de milieu de triennat ». ‡Tous les membres de la Région ont le droit d'y participer la aux conférence régionales. Dans la mesure du possible, les Conférences régionales de toutes les Régions–auront-se tiendront lieu la même année civile. 20.2 Les fonctions des Conférences régionales sont les suivantes : 20.2.1 discuter et convenir des priorités régionales pour la mise en œuvre de la stratégie mondiale et des plans d'action connexes, dans le contexte de la Région ; 20.2.2 élire le Comité régional ; 20.2.3 promouvoir et développer le Guidisme/Scoutisme féminin dans la Région et élaborer des plans d'aide aux organisations nationales ; 20.2.4 renforcer la visibilité et la position du Guidisme féminin et des Organisations membres auprès des gouvernements, des autorités publiques et des autres parties prenantes de la Région ; 20.2.5 d'examiner les rapports financiers de la Région; 20.2.6 créer des occasions de rencontres pour la formation et le partage de préoccupations, l'échange d'expériences et de ressources humaines; 20.2.7 exercer les fonctions prévues par les dispositions de ces statuts et règlement additionnel et les termes du mandat de la Région. 20.3 Le Comité régional, en concertation avec les Organisations membres de la Région, proposera la date, le lieu et le format (en personne, hybride ou en ligne) de la Conférence régionale, en privilégiant la participation significative de toutes les Organisations membres. Le Conseil mondial approuve les dispositions proposées conformément aux présents Statuts et au Règlement intérieur.				

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
20.4 Les Conférences régionales auront habituellement lieu en personne ou en format hybride. Lorsqu'une Conférence régionale devra avoir lieu entièrement ou partiellement en ligne, des mécanismes appropriés de participation et de vote électroniques seront mis en place, conformément aux procédures définies dans les Règlements intérieurs. 20.5 Le Conseil mondial <i>s'efforcera de veiller à ce que des ressources suffisantes soient budgétées pour organiser une Conférence régionale de milieu de triennat par Région tous les trois ans. La Conférence mondiale tiendra compte de cette obligation lors de l'adoption de la politique financière générale et des plans de collecte et de gestion des fonds de l'AMGE.</i> Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.					
Proposition d'Amendement 12.2 La Conférence mondiale approuve que la Proposition de Motion 12 soit modifiée comme suit (les modifications proposées à la Proposition de Motion 12 apparaissent en rouge et barrées dans le texte ci-dessous) : La 39e Conférence mondiale décide de modifier l'article 20 des Statuts comme suit (les modifications proposées sont en bleu dans le texte suivant) : <i>20 Conférences régionales</i> 20.1 Une Conférence régionale devra se tenir tous les trois ans <i>pour chaque Région. Elle ne se tiendra pas au cours de la même année civile que la Conférence mondiale. ‡Tous les membres de la Région ont le droit d'y participer la conférence régionale. Dans la mesure du possible, les Conférences régionales de toutes les Régions auront lieu la même année civile.</i> 20.2 Les fonctions des Conférences régionales sont les suivantes : 20.2.1 <i>discuter et convenir des priorités régionales pour la mise en œuvre de la stratégie mondiale et des plans d'action connexes, dans le contexte de la Région ;</i> 20.2.2 <i>élire le Comité régional ;</i> 20.2.3 <i>promouvoir et développer le Guidisme/Scoutisme féminin dans la Région et élaborer des plans d'aide aux organisations nationales ;</i>	Mouvement Scout de Suisse	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	66
				Contre	24
				Abstentions	3
				AMENDEMENT NON ADOPTÉ	

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE
20.2.4 renforcer la visibilité et la position du Guidisme féminin et des Organisations membres auprès des gouvernements, des autorités publiques et des autres parties prenantes de la Région ; 20.2.5 d'examiner les rapports financiers de la Région; 20.2.6 créer des occasions de rencontres pour la formation et le partage de préoccupations, l'échange d'expériences et de ressources humaines; 20.2.7 recevoir, examiner et voter sur les propositions de motions présentées par les Organisations Membres qui concernent directement la région et revêtent une importance particulière pour celle-ci. Les motions adoptées par la Conférence régionale, dans la mesure où elles relèvent des compétences déléguées au Comité régional, constituent des orientations à l'intention de ce dernier en ce qui concerne les priorités régionales et leur mise en œuvre ; 20.2.8 exercer les fonctions prévues par les dispositions de ces statuts et règlement additionnel et les termes du mandat de la Région. 20.3 Le Comité régional, en concertation avec les Organisations membres de la Région, et l'Organisation membre hôte le cas échéant, proposera la date, le lieu et le format (en personne, hybride ou en ligne) de la Conférence régionale, en privilégiant la participation significative de toutes les Organisations membres. Le Conseil mondial approuve les dispositions proposées conformément aux présents Statuts et au Règlement intérieur. 20.4 Les Conférences régionales auront habituellement lieu en personne ou en format hybride. Lorsqu'une Conférence régionale devra avoir lieu entièrement ou partiellement en ligne, des mécanismes appropriés de participation et de vote électroniques seront mis en place, conformément aux procédures définies dans les Règlements intérieurs. 20.5 Le Conseil mondial veillera à ce que des ressources suffisantes soient budgétées pour organiser une Conférence régionale par Région tous les trois ans. La Conférence mondiale tiendra compte de cette obligation lors de l'adoption de la politique financière générale et des plans de collecte et de gestion des fonds de l'AMGE. Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.				

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
Proposition de Motion 12 - Clarification du rôle des Conférences régionales La 39e Conférence mondiale décide de modifier l'article 20 des Statuts comme suit (les modifications proposées sont en bleu dans le texte suivant) : <i>20 Conférences régionales</i> 20.1 Une Conférence régionale devra se tenir tous les trois ans pour chaque Région. Elle ne se tiendra pas au cours de la même année civile que la Conférence mondiale. †Tous les membres de la Région ont le droit d'y participer la conférence régionale. Dans la mesure du possible, les Conférences régionales de toutes les Régions auront lieu la même année civile. 20.2 Les fonctions des Conférences régionales sont les suivantes : 20.2.1 discuter et convenir des priorités régionales pour la mise en œuvre de la stratégie mondiale et des plans d'action connexes, dans le contexte de la Région ; 20.2.2 élire le Comité régional ; 20.2.3 promouvoir et développer le Guidisme/Scoutisme féminin dans la Région et élaborer des plans d'aide aux organisations nationales ; 20.2.4 renforcer la visibilité et la position du Guidisme féminin et des Organisations membres auprès des gouvernements, des autorités publiques et des autres parties prenantes de la Région ; 20.2.5 d'examiner les rapports financiers de la Région; 20.2.6 créer des occasions de rencontres pour la formation et le partage de préoccupations, l'échange d'expériences et de ressources humaines; 20.2.7 exercer les fonctions prévues par les dispositions de ces statuts et règlement additionnel et les termes du mandat de la Région. 20.3 Le Comité régional, en concertation avec les Organisations membres de la Région, proposera la date, le lieu et le format (en personne, hybride ou en ligne) de la Conférence régionale, en privilégiant la participation significative de toutes les Organisations membres. Le Conseil mondial approuve les dispositions proposées conformément aux présents Statuts et au Règlement intérieur.	Association des Guides du Bénin, Egypt Girl Guides Association, Ring Deutscher Pfadfinder*innenverbände e.V.(rdp), Federazione Italiana dello Scautismo, Kuwait Girl Guides Association, Fédération Libanaise des Eclaireuses et des Guides, Swiss Guide and Scout Movement, Association des Scouts et Guides du Sénégal, Girl Scouts of Taiwan	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	Pour	77
				Contre	14
				Abstentions	4
				MOTION ADOPTÉE	

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
20.4 Les Conférences régionales auront habituellement lieu en personne ou en format hybride. Lorsqu'une Conférence régionale devra avoir lieu entièrement ou partiellement en ligne, des mécanismes appropriés de participation et de vote électroniques seront mis en place, conformément aux procédures définies dans les Règlements intérieurs. 20.5 Le Conseil mondial veillera à ce que des ressources suffisantes soient budgétées pour organiser une Conférence régionale par Région tous les trois ans. La Conférence mondiale tiendra compte de cette obligation lors de l'adoption de la politique financière générale et des plans de collecte et de gestion des fonds de l'AMGE. Voté le mercredi 17 juin 2026 par vote électronique.					
Proposition d'Amendement 13.1 La Conférence mondiale approuve que la Proposition de Motion 13 soit modifiée comme suit (les modifications proposées à la Proposition de Motion 13 apparaissent en rouge et barrées dans le texte ci-dessous) : Afin d'implémenter une gestion plus fine et spécifique des ressources, une meilleure prise en compte des spécificités régionales afin de s'adapter au mieux aux plans d'action triennaux des régions et donc au besoins des OMs, et en s'appuyant sur le processus actuel de construction de budget, la Conférence mondiale charge le Conseil mondial de : • Prévoir un mécanisme de consultation et co-crédation du cadre budgétaire régional et établir un document de cadrage écrit, de le communiquer et le rendre lisible pour les organisations membres. Ce budget est présenté lors des conférences régionales mais non voté. • Permettre aux comités régionaux d'approuver une première version du budget, basé sur le PAT, avant de le soumettre au Conseil mondial. • Ce mécanisme de consultation doit impliquer les personnes pertinentes, bénévoles de gouvernance régionale et globale ainsi que le personnels. Ce mécanisme devra être évalué après trois ans et revu si nécessaire. Le Conseil mondial reste l'organe décisionnaire, en responsabilité du budget, comme prévu dans nos statuts et fait des choix budgétaires dans l'intérêt global de notre mouvement. Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.	Fédération du Scoutisme Français	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	Pour	75
				Contre	13
				Abstentions	2
				AMENDEMENT ADOPTÉ	

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
Proposition de Motion 13 (intégrant l'amendement 13.1) - Améliorer le processus de consultation budgétaire régional Afin d'implémenter une gestion plus fine et spécifique des ressources, une meilleure prise en compte des spécificités régionales afin de s'adapter au mieux aux plans d'action triennaux des régions et donc au besoins des OMs, et en s'appuyant sur le processus actuel de construction de budget, la Conférence mondiale charge le Conseil mondial de : • Prévoir un mécanisme de consultation et co-crédation du cadre budgétaire régional et établir un document de cadrage écrit, de le communiquer et le rendre lisible pour les organisations membres. Ce budget est présenté lors des conférences régionales mais non voté. • Permettre aux comités régionaux d'approuver une première version du budget, basé sur le PAT, avant de le soumettre au Conseil mondial. Ce mécanisme de consultation doit impliquer les personnes pertinentes, bénévoles de gouvernance régionale et globale ainsi que le personnels. Ce mécanisme devra être évalué après trois ans et revu si nécessaire. Le Conseil mondial reste l'organe décisionnaire, en responsabilité du budget, comme prévu dans nos statuts et fait des choix budgétaires dans l'intérêt global de notre mouvement. <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>	Fédération du Scoutisme Français, Mouvement Scout de Suisse	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	Pour	71
				Contre	12
				Abstentions	2
				MOTION (TELLE QUE MODIFIÉE) ADOPTÉE	
Proposition d'Amendement 14.1 La Conférence mondiale approuve que la Proposition de Motion 14 soit modifiée comme suit (les modifications proposées à la Proposition de Motion 14 apparaissent en rouge et barrées dans le texte ci-dessous) : Rappelant la vision de l'AMGE d'« un monde égalitaire où toutes les filles s'épanouissent » et sa mission d'autonomiser les filles et les jeunes femmes afin qu'elles développent pleinement leur potentiel en tant que citoyennes du monde responsables ; Réaffirmant l'engagement de l'AMGE en matière de protection, de prévention de l'exploitation et des abus sexuels, et de gestion des risques, tel que défini dans la Politique de Sauvegarde (2024) ; Reconnaissant la responsabilité de l'AMGE de garantir des environnements sûrs, inclusifs et respectueux des valeurs lors de tous ses événements mondiaux et régionaux ;	Suomen Partiolaiset - Finlands Scouter ry	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	Pour	77
				Contre	13
				Abstentions	2
				AMENDEMENT ADOPTÉ	

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE							
La Conférence mondiale charge le Conseil mondial d'explorer, d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre mondial pour renforcer la sauvegarde d'éligibilité en matière de protection et de droits humains applicable à tous les événements mondiaux et régionaux de l'AMGE. Ce cadre devrait : établir des critères d'éligibilité minimaux exigeant des Organisations Membres qu'elles certifient que leurs participantes et déléguées adultes respectent les normes de protection appropriées (par exemple, ne pas avoir été condamnées pour des infractions graves de violence ou d'agression sexuelle, ni faire l'objet d'une enquête formelle pour faute grave en matière de protection) ; et - définir des processus proportionnels, pratiques et inclusifs pour soutenir les Organisations membres afin de répondre aux attentes en matière de sauvegarde dans les divers contextes juridiques et nationaux ; et - définir des implications conséquences claires et proportionnées en cas de non-respect violations de cadre. Le Conseil mondial est prié de faire rapport sur ce cadre à la prochaine Conférence mondiale. <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>											
Proposition de Motion 14 ((intégrant l'amendement 14.1) - Mise en place d'un cadre mondial pour l'éligibilité, l'audit et la reddition de comptes dans le domaine de la protection et des droits humains pour les événements de l'AMGE Rappelant la vision de l'AMGE d'« un monde égalitaire où toutes les filles s'épanouissent » et sa mission d'autonomiser les filles et les jeunes femmes afin qu'elles développent pleinement leur potentiel en tant que citoyennes du monde responsables ; Réaffirmant l'engagement de l'AMGE en matière de protection, de prévention de l'exploitation et des abus sexuels, et de gestion des risques, tel que défini dans la Politique de Sauvegarde (2024) ; Reconnaissant la responsabilité de l'AMGE de garantir des environnements sûrs, inclusifs et respectueux des valeurs lors de tous ses événements mondiaux et régionaux ; La Conférence mondiale charge le Conseil mondial d'explorer, d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre mondial pour renforcer la sauvegarde applicable à tous les événements mondiaux et régionaux de l'AMGE. Ce cadre devrait :	Les Scouts Musulmans Algériens	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	<table><tr><td>Pour</td><td>49</td></tr><tr><td>Contre</td><td>25</td></tr><tr><td>Abstentions</td><td>4</td></tr></table> MOTION (TELLE QUE MODIFIÉE) ADOPTÉE	Pour	49	Contre	25	Abstentions	4	
Pour	49										
Contre	25										
Abstentions	4										

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
- définir des processus proportionnels, pratiques et inclusifs pour soutenir les Organisations membres afin de répondre aux attentes en matière de sauvegarde dans les divers contextes juridiques et nationaux ; et - définir des implications claires et en cas de violations de cadre. Le Conseil mondial est prié de faire rapport sur ce cadre à la prochaine Conférence mondiale. <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>					
Proposition d'Amendement 15.1 La Conférence mondiale approuve que la Proposition de Motion 15 soit modifiée comme suit (les modifications proposées à la Proposition de Motion 15 apparaissent en rouge et barrées dans le texte ci-dessous) : La 39e Conférence mondiale charge le Conseil mondial d'examiner, de développer et de mettre en œuvre des approches durables et évolutives afin d'améliorer l'accessibilité linguistique dans l'ensemble de l'Association mondiale des Guides et des Éclaireuses, en vue de permettre un accès plus large à la gouvernance, aux programmes et aux communications. Ce faisant, le Conseil mondial devrait examiner des approches comprenant notamment, sans s'y limiter : - Étendre l'utilisation de l'IA et des outils de traduction numérique sur les plateformes de l'AMGE - Améliorer les plateformes existantes (telles que Campfire) afin de permettre la traduction des documents, formulaires et modèles - Fournir des versions de documents favorables à la traduction (par exemple formats simplifiés ou texte brut) - Explorer le doublage automatique et les sous-titres codés afin d'améliorer l'accessibilité des contenus vidéo - Veiller à ce que les enquêtes de l'AMGE soient disponibles en plusieurs langues ou via des plateformes prenant en charge la traduction - Identifier des moyens pratiques et économiquement viables pour aider les OM à adapter les ressources dans les langues locales <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>	Fédération du Scoutisme Français	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	Pour	62
				Contre	29
				Abstentions	3
				AMENDEMENT ADOPTÉ	

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
Proposition de Motion 15 ((intégrant l'amendement 15.1) - Renforcer l'accessibilité linguistique dans l'ensemble de l'AMGE La 39e Conférence mondiale charge le Conseil mondial d'examiner, de développer et de mettre en œuvre des approches durables et évolutives afin d'améliorer l'accessibilité linguistique dans l'ensemble de l'Association mondiale des Guides et des Éclaireuses, en vue de permettre un accès plus large à la gouvernance, aux programmes et aux communications. Ce faisant, le Conseil mondial devrait examiner des approches comprenant notamment, sans s'y limiter : • Étendre l'utilisation des outils de traduction numérique sur les plateformes de l'AMGE • Améliorer les plateformes existantes (telles que Campfire) afin de permettre la traduction des documents, formulaires et modèles • Fournir des versions de documents favorables à la traduction (par exemple formats simplifiés ou texte brut) • Explorer le doublage automatique et les sous-titres codés afin d'améliorer l'accessibilité des contenus vidéo • Veiller à ce que les enquêtes de l'AMGE soient disponibles en plusieurs langues ou via des plateformes prenant en charge la traduction • Identifier des moyens pratiques et économiquement viables pour aider les OM à adapter les ressources dans les langues locales <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>	Bharat Scouts and Guides	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	Pour	57
				Contre	22
				Abstentions	3
				MOTION (TELLE QUE MODIFIÉE) ADOPTÉE	
Proposition de Motion 16 - Clarification de l'expression culturelle, des symboles et du plaidoyer fondé sur les valeurs dans la Politique de Communication de l'AMGE Rappelant la vision de l'AMGE d' « un monde égalitaire où toutes les filles s'épanouissent » et sa mission d'autonomiser les filles et les jeunes femmes afin qu'elles développent pleinement leur potentiel en tant que citoyennes du monde responsables ; Reconnaissant les traditions de longue date de l'AMGE en matière d'amitié internationale, d'échanges culturels, de partage d'insignes et d'expression souple de la sororité ;	Les Scouts Musulmans Algériens	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	Pour	57
				Contre	30
				Abstentions	7
				MOTION ADOPTÉE	

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE
Reconnaissant l'importance de normes de communication responsables telles que définies dans la Politique de Communication (2024) qui guide l'équipe mondiale de l'AMGE ; Reconnaissant que de nombreux problèmes touchant les filles et les jeunes femmes, notamment la violence, les conflits armés, les crises humanitaires et les violations des droits humains, sont complexes et étroitement liés aux réalités politiques ; Prenant acte des préoccupations exprimées par certaines organisations membres quant à l'interprétation de certaines dispositions de la Politique de Communication relatives à l'expression personnelle, au contenu politique et aux symboles visibles, interprétation qui pourrait, involontairement : • Restreindre le plaidoyer fondé sur des valeurs contre la violence et les violations des droits humains • Décourager les expressions de solidarité avec les communautés touchées • Limiter la tradition du partage d'insignes et de symboles, partie intégrante de l'identité guide La Conférence mondiale charge le Conseil mondial de réviser les sections pertinentes de la Politique de communication afin de fournir des orientations claires et équilibrées à l'équipe mondiale de l'AMGE concernant : • l'expression personnelle sur les médias sociaux lors de la communication d'opinions conformes à la mission et aux engagements de l'organisation ; • le port de vêtements culturels, de symboles traditionnels, d'insignes, d'épinglettes, de foulards et d'objets échangés, conformément aux traditions du guidisme et du scoutisme, lors des événements de l'AMGE ; et • la communication publique sur des questions telles que la violence, les crises humanitaires et les droits humains, lorsque celles-ci sont compatibles avec les campagnes et les valeurs de l'AMGE. Le Conseil mondial est prié de tenir compte de cette justification dans le cadre de cette révision et de faire rapport à la prochaine Conférence mondiale sur les amendements adoptés. <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>				

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
Proposition de Motion 17 - À la recherche d'une définition de la Guide ou de l'Éclaireuse La 39e Conférence mondiale charge le Conseil mondial d'examiner et de proposer un cadre clair définissant à qui le Mouvement s'adresse et qui peut y contribuer — et à quel titre — afin de mieux réaliser notre mission et notre vision, dans une approche qui englobe et reflète la diversité de notre Mouvement. <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>	Guidisme et Scoutisme en Belgique	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	Pour	61
				Contre	26
				Abstentions	6
				MOTION ADOPTÉE	
Proposition de Motion 18 - Renforcer la participation en présentiel à la Conférence Mondiale La 39e Conférence mondiale demande au Conseil mondial de : • identifier et traiter les obstacles qui empêchent les Organisations membres de participer en présentiel à la Conférence mondiale ; et • examiner et, le cas échéant, proposer des mécanismes visant à accroître la participation physique à la prochaine Conférence mondiale <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>	The Guides and Scouts of Norway	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	Pour	84
				Contre	10
				Abstentions	2
				MOTION ADOPTÉE	
Proposition de Motion 19 - Adoption du Rapport Triennal 2024 - 2026 et la Révision à Mi-Stratégie pour 2027 - 2029 La 39e Conférence mondiale approuve que le Rapport Triennal 2024-2026 et la Révision à Mi-Stratégie pour 2027-2029 (Document de Conférence 3) soient adoptés. <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par consentement général.</i>	Conseil Mondial	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	MOTION ADOPTÉE	
Proposition de Motion 20 - Changement d'entité de l'Organisation Membre à Curaçao La 39e Conférence mondiale accepte de ratifier le changement d'entité et de nom officiel de l'Organisation Membre à Curaçao, de Padvindsters Vereniging van de Nederlandse Antillen (PNA) à Asosiasion di Guia Curaçao / Girl Guides Association of Curaçao. <i>Voté le mercredi 17 juin 2026 par consentement général.</i>	Conseil Mondial	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	MOTION ADOPTÉE	

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
Proposition de Motion 21 - Admission de Føroya Skótaráð (Conseil des Éclaireuses et Éclaireurs des Îles Féroé) en tant que Membre Titulaire. Que Føroya Skótaráð (Conseil des Éclaireuses et Éclaireurs des Îles Féroé) soit reconnu comme Membre Titulaire de l'Association mondiale des Guides et Éclaireuses (AMGE). <i>Voté le mercredi 17 juin 2026 par consentement général.</i>	Conseil Mondial	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	MOTION ADOPTÉE	
Proposition de Motion 22 - Admission de la Fédération Nationale du Scoutisme Marocain en tant que Membre effectif. La 39e Conférence mondiale approuve que la Fédération Nationale du Scoutisme Marocain soit reconnue comme Membre titulaire de l'Association mondiale des Guides et des Éclaireuses. <i>Voté le mercredi 17 juin 2026 par consentement général.</i>	Conseil Mondial	Membres titulaires	Majorité de 75% des votes exprimés	MOTION ADOPTÉE	
Proposition de Motion 23 - Déclaration pour la paix mondiale et pour les droits des filles et des jeunes femmes La Conférence mondiale mène une réflexion sur la paix dans le monde et faire la déclaration suivante : « La 39e Conférence mondiale de l'Association Mondiale des Guides et des Éclaireuses affirme que le guidisme et le scoutisme féminin restent un mouvement mondial pour la paix qui rassemble des personnes venues des quatre coins du monde. <i>En tant que mouvement, nous constatons que plus d'un enfant sur six dans le monde (plus de 473 millions) vit dans des zones touchées par des conflits. Nous sommes préoccupées par le fait que les filles et les jeunes femmes en situation de crise manquent souvent d'opportunités pour se construire une vie équilibrée et agir en tant qu'actrices du changement. Dans de tels contextes, la vie quotidienne est axée sur la survie et la prise en charge des autres, tandis que les conflits prolongés ont des répercussions négatives sur la santé physique et mentale. Une paix durable améliore l'accès des filles à l'éducation, ce qui renforce leurs perspectives d'avenir et leur indépendance économique.</i> <i>Nous constatons que le guidisme et le scoutisme aident les enfants et les jeunes à découvrir leurs points forts et à prendre pleinement conscience de leur potentiel. Grâce à cela, ils apprennent à interagir avec les autres, à nouer des relations et à résoudre les différends par le</i>	Suomen Partiolaiset - Finlands Scouter ry	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	Pour	84
				Contre	6
				Abstentions	4
				MOTION ADOPTÉE	

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE							
<i>dialogue. Ces compétences durent toute la vie et favorisent l'émergence d'un avenir plus pacifique et durable.</i> <i>En tant que mouvement, nous nous soucions du bien-être de tous et affirmons que chaque enfant et chaque jeune a le droit de participer à des activités enrichissantes. Investir dans le développement des jeunes, c'est investir dans la paix. Des environnements sûrs et bienveillants, exempts de violence et de peur, renforcent la confiance en soi et le bien-être émotionnel.</i> <i>L'AMGE joue un rôle mondial essentiel dans la promotion des droits des filles et des jeunes femmes, en particulier dans les situations de conflits et de crises. Elle a à la fois la responsabilité et la possibilité de veiller, en collaboration avec ses organisations membres, à ce que les guides et les éclaireuses disposent des capacités et du soutien nécessaires pour remplir leur rôle dans le renforcement de la résilience et des compétences. Par l'intermédiaire de ses Organisations Membres, l'AMGE renforce la capacité du Mouvement à soutenir les filles vivant dans des contextes fragiles.</i> <i>En tant que Mouvement, nous agissons et appelons les dirigeants mondiaux à donner la priorité aux solutions pacifiques et à œuvrer en faveur d'une paix durable. En tant que guides et éclaireuses, on observe, on écoute, on agit.</i> <i>En tant que Mouvement, nous militons pour la paix dans toutes les régions afin que les filles et les jeunes femmes partout dans le monde aient la possibilité de construire un monde meilleur. Nous croyons que les guerres et les conflits doivent être résolus par le dialogue et la négociation, et non par la souffrance humaine.</i> <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>											
Proposition de Motion 24 - Clarification du rôle du Comité des nominations dans les élections du Comité mondial Que le Comité mondial considère l'examen des Termes du mandat du Comité des nominations afin de s'assurer que le rôle et l'autorité du Comité soient clairement définis et constamment cadrés par les Statuts et rapporte les conclusions de cet examen aux Organisations membres. <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>	Les Éclaireuses des Philippines	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	<table><tr><td>Pour</td><td>83</td></tr><tr><td>Contre</td><td>13</td></tr><tr><td>Abstentions</td><td>0</td></tr></table>	Pour	83	Contre	13	Abstentions	0	MOTION ADOPTÉE
Pour	83										
Contre	13										
Abstentions	0										

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
Proposition de Motion 25 - Examiner des méthodes alternatives de nommer et nommer les membres du Comité de nomination La 39e Conférence mondiale invite le Conseil mondial à considérer une révision du processus actuel de nommer et nommer les membres du Comité de nominations, en tenant compte des opportunités de fortifier la participation régionale, la transparence et la confiance dans le processus de nomination, et à faire part de ses observations aux Organisations membres. <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>	Les Éclaireuses des Philippines	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	Pour	76
				Contre	16
				Abstentions	3
				MOTION ADOPTÉE	
Proposition de Motion 26 - Clarification et publication des critères et du processus d'affiliation des territoires La 39e Conférence mondiale : a. prend note de la Motion 6 et remercie le Comité Mondial pour les échanges et pour le travail réalisé en transparence afin d'aligner les textes de l'AMGE (notamment concernant les critères et conditions d'adhésion mentionnées dans la politique d'adhésion 2026) sur des pratiques existantes d'accueil de territoires ; et b. demande au Comité Mondial de publier, dans un format facilement accessible, pour les membres et non membres de l'AMGE, un cadre de référence rassemblant en un seul endroit : (i) les critères applicables et (ii) le processus d'examen des demandes d'adhésion concernant des territoires, et c. sollicite de la part du Comité Mondial une consultation des organisations membres lors de la prochaine révision de la politique d'adhésion pour prendre en compte les retours des organisations membres sur le sujet des territoires qui touche à l'identité de notre Mouvement. <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>	Fédération du Scoutisme Français	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	Pour	77
				Contre	13
				Abstentions	2
				MOTION ADOPTÉE	
Proposition de Motion 27 - Mise en place d'un réseau de soutien en cas de crise La 39e Conférence Mondiale a chargé le Conseil Mondial d'étudier la possibilité de mettre en place un réseau de soutien en cas de crise, dans le cadre duquel des bénévoles issus d'organisations membres pencheraient sur :	Les Scouts Tunisiens	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	Pour	68
				Contre	19
				Abstentions	3

PROPOSITIONS DE MOTION	PROPOSANT	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
- Les meilleures pratiques en matière de coordination des différentes interventions en cas de crise - La solidarité entre les individus - Les approches durables en matière d'aide d'urgence et de relance organisationnelle <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>				MOTION ADOPTÉE	
Proposition de Motion 28 - Documenter et préserver le patrimoine du mouvement du guidisme À l'approche du centenaire de l'Association mondiale des Guides et des Éclaireuses, la 39e Conférence mondiale charge le Conseil mondial d'étudier la faisabilité du lancement d'une initiative mondiale visant à préserver et à documenter l'histoire du Mouvement, en collaboration avec les organisations membres, au profit des générations futures. <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>	Les Scouts Tunisiens	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	Pour	56
				Contre	33
				Abstentions	3
				MOTION ADOPTÉE	
Proposition de Motion 29 - Examen des critères et procédures de sélection pour la médaille de service de l'Association mondiale des guides et des éclaireuses La Conférence mondiale charge le Conseil mondial de considérer de revoir et d'évaluer le cadre de sélection et de distribution des récompenses accordées aux bénévoles de l'Association mondiale des Guides et des Éclaireuses. <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>	Association des scouts et guides jordaniens	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	Pour	50
				Contre	35
				Abstentions	5
				MOTION ADOPTÉE	

CANDIDATURES POUR L'ACCUEIL DE LA 40e CONFÉRENCE MONDIALE

PROPOSITIONS DE MOTION	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE	
La 39e Conférence mondiale élit le pays hôte de la 40e Conférence mondiale. <i>Voté le vendredi 19 juin 2026 par vote électronique.</i>	Membres titulaires et associés	Majorité simple des votes exprimés	Rwanda (Association des Guides du Rwanda)	L'Association des Guides du Rwanda a été désignée pour accueillir la 40e Conférence mondiale.
			Tunisie (Les Scouts Tunisiens)	Remarque : conformément aux Règles de procédure, la répartition des résultats de ce vote n'est pas indiquée.

ÉLECTION DU CONSEIL MONDIAL, 2026-2029

L'élection du Conseil mondial s'est déroulée par scrutin électronique à bulletin secret le 17 juin 2026.

À l'issue du dépouillement, cinq candidates avaient obtenu plus de voix que les autres. Il s'agissait (par ordre alphabétique des noms de famille) de Lydia Fang, Sarah Govan-Sisk, le Dr Natasha Montesalvo, Tricia Tilford et le Dr Hina Velji.

Deux candidates, Fatima Al-Failakawi et Elli Kodjamani, avaient obtenu le même nombre de voix. Un second tour de scrutin électronique à bulletin secret a eu lieu entre ces deux candidates le 18 juin 2026, au cours duquel Fatima Al-Failakawi a recueilli le plus grand nombre de voix.

À l'issue des deux premiers tours de scrutin, la motion suivante a été présentée et soumise au vote :

PROPOSITIONS DE MOTION	DROIT DE VOTE	MAJORITÉ REQUISE	RÉSULTATS DU VOTE
La 39^e Conférence mondiale ratifie l'élection des six candidates suivantes en tant que membres du Conseil mondial 2026-2029 (par ordre alphabétique des noms de famille) : • Fatima Al-Failakawi • Lydia Fang • Sarah Govan-Sisk • Dr Natasha Montesalvo • Tricia Tilford • Dr Hina Velji Et les personnes approuvées suivantes : 1. Elli Kodjamani 2. Rama Adjovi <i>Voté le jeudi 18 juin 2026 par consentement général.</i>	Membres titulaires	Majorité simple des votes exprimés	MOTION ADOPTÉE <i>Remarque : la répartition des résultats des tours de scrutin précédant le vote de confirmation n'est pas indiquée, conformément au règlement intérieur.</i>

ANNEXE 1 : PARTICIPATION À LA 39e CONFÉRENCE MONDIALE

Organisations Membres inscrites à la 39e Conférence mondiale et présentes lors de l'appel nominal.

Organisation Membre	Région de l'AMGE	Membre titulaire/ associé	Modalités de participation : en présentiel / en ligne / mixte
Albanie (Girl Scouts of Albania)	Europe	Associé	En présentiel
Algérie (Les Scouts Musulmans d'Algerie)	Arabe	Titulaire	En ligne
Argentine (Asociación Guías Argentinas)	Hémisphère occidental	Titulaire	Mixte
Australie (Girl Guides Australia)	Asie-Pacifique	Titulaire	En présentiel
Autriche (Pfadfinder und Pfadfinderinnen Österreichs (PPO))	Europe	Titulaire	En présentiel
Bahreïn (Girl Guides Association of Bahrain)	Arabe	Titulaire	En ligne
Bangladesh (Bangladesh Girl Guides Association)	Asie-Pacifique	Titulaire	En présentiel
Barbade (Girl Guides Association of Barbados)	Hémisphère occidentale	Titulaire	En ligne
Belgique (Guidisme et Scoutisme en Belgique (GSB))	Europe	Titulaire	En présentiel
Belize (Girl Guides Association of Belize)	Hémisphère occidentale	Titulaire	En présentiel
Bénin (Guides du Bénin)	Afrique	Titulaire	En présentiel
Brunei Darussalam (Girl Guides Association of Brunei Darussalam)	Asie-Pacifique	Titulaire	En présentiel
Burkina Faso (Association des Guides du Burkina Faso)	Afrique	Titulaire	En présentiel
Burundi (Association des Guides du Burundi)	Afrique	Titulaire	En présentiel
Cambodge (Girl Guides Association of Cambodia)	Asie-Pacifique	Titulaire	En présentiel
Canada (Girl Guides of Canada)	Hémisphère occidentale	Titulaire	En présentiel
République Centrafrique (Association Nationale des Guides de Centrafrique)	Afrique	Titulaire	En présentiel
Chili (Asociación de Guías y Scouts de Chile)	Hémisphère occidentale	Titulaire	En présentiel
Iles Cook (Girl Guides Cook Islands Association)	Asie-Pacifique	Titulaire	En présentiel
Costa Rica – (Asociación de Guías y Scouts de Costa Rica)	Hémisphère occidentale	Titulaire	En présentiel
Cote D'Ivoire (Fédération Ivoirienne du Scoutisme Féminin)	Afrique	Titulaire	En présentiel
Chypre (Girl Guides Association of Cyprus)	Europe	Titulaire	En présentiel
Tchèque (Junák - český skaut, z. s.)	Europe	Titulaire	En présentiel
République démocratique du Congo (Guides de la République Démocratique du Congo)	Afrique	Titulaire	En ligne
Danemark (Pigespejdernes Fællesråd Danmark (PFD))	Europe	Titulaire	En présentiel
Egypte (Egyptian Girl Guides Association)	Arabe	Titulaire	En présentiel
Estonie (Estonian Guide Association (EGL))	Europe	Titulaire	En présentiel

Organisation Membre	Région de l'AMGE	Membre titulaire/ associé	Modalités de participation : en présentiel / en ligne / mixte
Îles Féroé (Føroya Skótaráð)	Europe	Titulaire	En présentiel
Finlande (Suomen Partiolaiset - Finlands Scouter ry)	Europe	Titulaire	En présentiel
France (Fédération du Scoutisme Français (FSF))	Europe	Titulaire	En présentiel
Gambie (The Gambia Girl Guides Association)	Afrique	Titulaire	En ligne
Géorgie (Sakartvelos Gogona Skautebis Asociacia (DIA))	Europe	Titulaire	En ligne
Allemagne (Ring Deutscher Pfadfinderinnenverbände (RDP))	Europe	Titulaire	En présentiel
Ghana (Ghana Girl Guides Association)	Afrique	Titulaire	Mixte
Grèce (Soma Hellinikou Odigismou (SHO))	Europe	Titulaire	Mixte
Honduras (Asociación Nacional de Muchachas Guías de Honduras)	Hémisphère occidental	Titulaire	En présentiel
Hong Kong (Hong Kong Girl Guides Association)	Asie-Pacifique	Titulaire	En présentiel
Islande (Bandalag Íslenskra Skáta (BIS))	Europe	Titulaire	En présentiel
Inde (Bharat Scouts and Guides)	Asie-Pacifique	Titulaire	En présentiel
Irlande (Council of Irish Guiding Associations (CIGA))	Europe	Titulaire	En présentiel
Israël (Israel Boy and Girl Scouts Federation (IBGSF))	Europe	Titulaire	En présentiel
Italie (Federazione Italiana Dello Scutismo (FIS))	Europe	Titulaire	En présentiel
Jamaïque (Girl Guides Association of Jamaica)	Hémisphère occidentale	Titulaire	En ligne
Japon (Girl Scouts of Japan)	Asie-Pacifique	Titulaire	En présentiel
Jordanie (Jordanian Association for Boy Scouts and Girl Guides)	Arabe	Titulaire	En ligne
Kenya (Kenya Girl Guides Association)	Afrique	Titulaire	Mixte
Corée (Girl Scouts of Korea)	Asie-Pacifique	Titulaire	En présentiel
Koweït (Kuwait Girl Guides Association)	Arabe	Titulaire	En présentiel
Liban (La Fédération Libanaise des Eclaireuses et des Guides)	Arabe	Titulaire	En ligne
Libéria (Liberian Girl Guides Association)	Afrique	Titulaire	En ligne
Libye (Boy Scouts & Girls Guides of Libya)	Arabe	Titulaire	En ligne
Lichtenstein (Pfadfinder und Pfadfinderinnen Liechtensteins (PPL))	Europe	Titulaire	Mixte
Luxembourg (Letzebuerger Guiden a Scouten)	Europe	Titulaire	En présentiel
Madagascar (Skotisma Zazavavy eto Madagasikara)	Afrique	Titulaire	Mixte
Malawi (Malawi Girl Guides Association)	Afrique	Titulaire	Mixte
Malaisie (Persatuan Pandu Puteri Malaysia / Girl Guides Association Malaysia)	Asie-Pacifique	Titulaire	En présentiel
Maldives (Maldives Girl Guide Association)	Asie-Pacifique	Titulaire	En présentiel
Malte (Malta Girl Guides)	Europe	Titulaire	En présentiel

Organisation Membre	Région de l'AMGE	Membre titulaire/ associé	Modalités de participation : en présentiel / en ligne / mixte
Mexique (Guías de México)	Hémisphère occidental	Titulaire	En présentiel
Monaco (Guides et scouts de Monaco)	Europe	Titulaire	En présentiel
Morocco (Fédération Nationale du Scoutisme Marocain)	Arabe	Titulaire	En présentiel
Namibie (Girl Guides Association of Namibia)	Afrique	Titulaire	En présentiel
Népal (Nepal Scouts)	Asie-Pacifique	Titulaire	Mixte
Pays-Bas (Scouting Nederland (SN))	Europe	Titulaire	En présentiel
Nouvelle Zélande (GirlGuiding New Zealand)	Asie-Pacifique	Titulaire	En présentiel
Nigéria (Nigerian Girl Guides Association)	Afrique	Titulaire	En présentiel
Norvège (Speiderne i Norge)	Europe	Titulaire	En présentiel
Oman (National Organisation for Scouts and Guides)	Arabe	Titulaire	En présentiel
Pakistan (Pakistan Girl Guides Association)	Asie-Pacifique	Titulaire	Mixte
Palestine (Girl Guides of Palestine)	Arabe	Titulaire	En ligne
Panama (Asociación de Muchachas Guías de Panamá)	Hémisphère occidental	Titulaire	En ligne
Pérou (Asociación Nacional de Guías Scouts del Perú)	Hémisphère occidental	Titulaire	En ligne
Philippines (Girl Scouts of the Philippines)	Asie-Pacifique	Titulaire	En présentiel
Pologne (Związek Harcerstwa Polskiego (ZHP))	Europe	Titulaire	Mixte
Portugal (Associação Guias de Portugal (AGP))	Europe	Titulaire	En présentiel
Qatar (Scout and Guide Association of Qatar)	Arabe	Titulaire	En ligne
Russie (Rossiskaya Assotsiatsia Devochek-Skautov (RADS))	Europe	Titulaire	En ligne
Rwanda (Association des Guides du Rwanda)	Afrique	Titulaire	En présentiel
Sénégal (Association des Scouts et Guides du Sénégal)	Afrique	Titulaire	En présentiel
Sierra Leone (Sierra Leone Girl Guides Association)	Afrique	Titulaire	En ligne
Singapour (Girl Guides Singapore)	Asie-Pacifique	Titulaire	En présentiel
Slovaquie (Slovenský Skauting (SLSK))	Europe	Titulaire	En présentiel
Slovenia (The Slovene Catholic Girl Guides and Boy Scouts Association (ZSKSS))	Europe	Titulaire	En présentiel
Afrique du Sud (Girl Guides South Afrique)	Afrique	Titulaire	En présentiel
Espagne (Comité de Enlace del Guidismo en España (CEGE))	Europe	Titulaire	En présentiel
Sri Lanka (Sri Lanka Girl Guides Association)	Asie-Pacifique	Titulaire	En présentiel
Soudan (Sudan Girl Guides Association)	Arabe	Titulaire	En ligne
Suède (Scouterna)	Europe	Titulaire	En présentiel
Suisse (Mouvement Scout de Suisse (MSdS))	Europe	Titulaire	En présentiel

Organisation Membre	Région de l'AMGE	Membre titulaire/ associé	Modalités de participation : en présentiel / en ligne / mixte
Taiwan (Girl Scouts of Taiwan)	Asie-Pacifique	Titulaire	Mixte
Tanzanie (Tanzania Girls Guide Association)	Afrique	Titulaire	En présentiel
Thaïlande (Girl Guides Association of Thailand)	Asie-Pacifique	Titulaire	En ligne
Togo (Association des Guides du Togo)	Afrique	Titulaire	En présentiel
Trinidad & Tobago (Girl Guides Association of Trinidad and Tobago)	Hémisphère occidentale	Titulaire	En ligne
Tunisie (Les Scouts Tunisiens)	Arabe	Titulaire	En présentiel
Ouganda (Uganda Girl Guides Association)	Afrique	Titulaire	En présentiel
Ukraine (Association of Ukrainian Guides (AGU))	Europe	Titulaire	En présentiel
Emirats Arabes unis (Girl Guides Association of the United Arab Emirates)	Arabe	Titulaire	En ligne
Royaume-Uni (Girlguiding UK)	Europe	Titulaire	En présentiel
Etats-Unis d'Amérique (Girl Scouts of the USA)	Hémisphère occidentale	Titulaire	Mixte
Zambie (Girl Guides Association of Zambia)	Afrique	Titulaire	En présentiel
Zimbabwe (Girl Guides Association of Zimbabwe)	Afrique	Titulaire	En présentiel

Organisations membres qui se sont inscrites à la 39e Conférence mondiale mais qui n'étaient pas présentes lors de l'appel nominal au cours des séances de vote :

Organisation Membre	Région de l'AMGE	Membre titulaire/ associé	Modalités de participation prévues : en présentiel / en ligne / mixte
Bahamas (Bahamas Girl Guides Association)	Hémisphère occidentale	Titulaire	En ligne
Brazil (Federação de Bandeirantes do Brasil)	Hémisphère occidentale	Titulaire	En ligne
Tchad (Association des Guides du Tchad)	Afrique	Titulaire	En ligne
République dominicaine (Asociación de Guías Scouts Dominicanas Inc.)	Hémisphère occidentale	Titulaire	En ligne
Guinée (Association Nationale des Guides de Guinée)	Afrique	Titulaire	En ligne
Lesotho (Lesotho Girl Guides Association)	Afrique	Titulaire	En présentiel
Mauritanie (Association des Scouts et Guides de Mauritanie)	Arabe	Associé	En ligne
Mauritius (Mauritius Girl Guides Association)	Afrique	Titulaire	En ligne
Mongolie (Girl Scout Association of Mongolia)	Asie-Pacifique	Titulaire	En ligne
Turquie (Turkiye Izcileri Federasyonu)	Europe	Titulaire	En ligne
Venezuela (Asociación de Guías Scouts de Venezuela)	Hémisphère occidentale	Titulaire	En ligne

Organisations membres qui ne se sont pas inscrites du tout pour participer à la 39e Conférence mondiale :

Organisation Membre	Région de l'AMGE	Membre titulaire/associé	Statut
Antigua et Barbuda (Girl Guides Association of Antigua and Barbuda)	Hémisphère occidental	Titulaire	N'a pas été enregistré
Arménie (National Union of Girl Guides and Girl Scouts Of Armenia)	Europe	Titulaire	N'a pas été enregistré
Aruba (Het Arubaanse Padvindsters Gilde)	Hémisphère occidental	Titulaire	N'a pas été enregistré
Azerbaïdjan (Association of Scouts of Azerbaijan)	Europe	Titulaire	N'a pas été enregistré
Biélorussie (The Association of Belarussian Guides)	Europe	Titulaire	N'a pas été enregistré
Bolivie (Asociación de Guías Scouts de Bolivia)	Hémisphère occidental	Titulaire	N'a pas été enregistré
Botswana (Botswana Girl Guides Association)	Afrique	Titulaire	Suspendu – n'est pas autorisé à participer
Cameroun (Association des Guides du Cameroun)	Afrique	Titulaire	Suspendu – n'est pas autorisé à participer
Colombie (Asociación de Guías Scouts de Colombia)	Hémisphère occidental	Titulaire	N'a pas été enregistré
Congo Brazzaville (Association des Scouts et Guides du Congo)	Afrique	Titulaire	N'a pas été enregistré
Croatie (Scout and Guide Association of Croatia)	Europe	Titulaire	N'a pas été enregistré
Curaçao (Asosiashon di Guia PNA)	Hémisphère occidental	Titulaire	N'a pas été enregistré
Dominique (Girl Guides Association of Dominica)	Hémisphère occidental	Titulaire	N'a pas été enregistré
Equateur (Asociación Nacional de Guías Scouts del Ecuador)	Hémisphère occidental	Titulaire	N'a pas été enregistré
Le Salvador (Asociación de Muchachas Guías de El Salvador)	Hémisphère occidental	Titulaire	N'a pas été enregistré
Eswatini (The Swaziland Girl Guides Association)	Afrique	Titulaire	N'a pas été enregistré
Fidji (Fiji Girl Guide Association)	Asie-Pacifique	Titulaire	N'a pas été enregistré
Grenade (Girl Guides Association of Grenada)	Hémisphère occidental	Titulaire	N'a pas été enregistré
Guatemala (Asociación Nacional de Muchachas Guías de Guatemala)	Hémisphère occidental	Titulaire	N'a pas été enregistré
Guyane (Guyana Girl Guides Association)	Hémisphère occidental	Titulaire	N'a pas été enregistré
Haiti (Association Nationale des Guides d'Haïti)	Hémisphère occidental	Titulaire	N'a pas été enregistré
Hongrie (Magyar Cserkészleány Szövetség)	Europe	Titulaire	N'a pas été enregistré
Kiribati (Girl Guides Association of Kiribati)	Asie-Pacifique	Associé	N'a pas été enregistré
Lettonie (Latvijas Skautu un Gaidu Centrālā Organizācija)	Europe	Titulaire	N'a pas été enregistré
Monténégro (Savez Izviđača Crne Gore)	Europe	Titulaire	N'a pas été enregistré
Mozambique (Associação Guias De Mocambique)	Afrique	Associé	N'a pas été enregistré
Myanmar (Myanmar Girl Guides)	Asie-Pacifique	Associé	N'a pas été enregistré
Nicaragua (Federación Nacional de Muchachas Guías de Nicaragua)	Hémisphère occidental	Associé	N'a pas été enregistré
Niger (Mouvement des Guides & Eclaireuses du Niger)	Afrique	Associé	N'a pas été enregistré
Papouasie Nouvelle Guinée (Girl Guides Association of Papua New Guinea)	Asie-Pacifique	Titulaire	N'a pas été enregistré
Saint-Kitts-et-Nevis (The Girl Guides Association of St. Christopher and Nevis)	Hémisphère occidentale	Associé	Suspendu – n'est pas autorisé à participer
Sainte Lucie (Girl Guides Association of St. Lucia)	Hémisphère occidentale	Titulaire	N'a pas été enregistré
Saint-Vincent-et-les-Grenadines (Girl Guides Association of St. Vincent and the Grenadines)	Hémisphère occidentale	Titulaire	N'a pas été enregistré
Saint-Marin (Associazione Guide Esploratori Cattolici Sammarinesi)	Europe	Titulaire	N'a pas été enregistré

Organisation Membre	Région de l'AMGE	Membre titulaire/associé	Statut
Les îles Salomon (Girl Guides Association of the Solomon Islands)	Asie-Pacifique	Associé	N'a pas été enregistré
Soudan du Sud (The South Sudan Girl Guides Association)	Afrique	Titulaire	N'a pas été enregistré
Surinam (Surinaamse Padvindsters Raad)	Hémisphère occidentale	Titulaire	N'a pas été enregistré
Syrie (Scouts of Syria)	Arabe	Titulaire	N'a pas été enregistré
Tonga (The Girl Guides Association of the Kingdom of Tonga)	Asie-Pacifique	Associé	N'a pas été enregistré
Yémen (Yemen Republic Girl Guides Association)	Arabe	Titulaire	Suspendu – n'est pas autorisé à participer



On observe, on écoute, on agit

La 39e Conférence Mondiale de l'AMGE

CAMBODGE 2026